

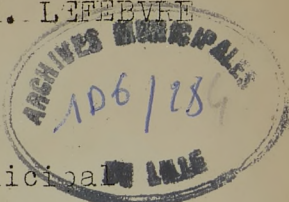
Commission de contrôle des Théâtres Municipaux

Réunion du 16 Août 1948

Monsieur le Maire

La Commission de contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie le 16 Août 1948 à 18 h 15 dans le cabinet de M. LEFEBVRE secrétaire-général adjoint.

Etaient présents: M.M. ROMBAUT, adjoint au Maire  
MAIRE d°  
G. ROUSSEAU, Conseiller municipal  
DUMONT d°  
FRADY, conseiller technique  
LEFEBVRE, Secrétaire général adjoint  
THIBAUT, contrôleur financier



S'était excusée: Melle MARTINACHE, adjointe au maire

Absents de Lille : M. le professeur PAGET, d°  
**M. GRANGEON, Secrétaire Général**

Assistait également à la séance, M. GAIFIE, Maire de Lille.

En ouvrant la séance, M. ROMBAUT qui assure provisoirement la présidence, tient à préciser que la saison d'opérette devant débiter le 5 Septembre, il était indispensable de réunir la Commission de contrôle afin d'examiner avec le Directeur certaines dispositions lui facilitant la préparation de la saison théâtrale.

Il indique également que par suite de l'impossibilité pour M. MARTINACHE et M. le Professeur PAGET d'être présents à cette réunion, il ne sera pas procédé à l'installation du bureau et que dans ces conditions, les propositions et suggestions présentées ne seront définitivement arrêtées qu'au cours de la prochaine réunion.

Puis M. ROMBAUT fait un exposé succinct des projets présentés par M. GUENOT. Il informe notamment la Commission que le nouveau directeur a l'intention de s'adjoindre un collaborateur qui aurait titre d'administrateur délégué et qui serait rétribué à raison de 40.000 francs par mois.

La Commission n'a agréé pas cette proposition. Elle estime que la création d'un emploi nouveau est inopportune au moment où des économies sont recherchées dans tous les domaines.

M. GUENOT qui s'est fait annoncer est alors prié de prendre place au sein de la Commission.

M. ROMBAUT l'informe de la décision qui vient d'être prise concernant la nomination de M. PRUVOST au poste nouveau l'administrateur délégué étant entendu toutefois que l'intéressé conserve sa qualité d'artiste et que rien ne s'oppose à son incorporation dans la troupe à demeure à ce titre.

Sont ensuite examinées successivement les conditions d'engagement du personnel employé à l'année.

Chef d'orchestre Opéra : M. PRETRE 70.000 frs par mois. Tout en reconnaissant que le chiffre peut paraître élevé, M. GUENOT tient à souligner qu'il s'agit d'un chef d'orchestre exceptionnel qui fera recette au même titre qu'un premier ténor et que d'autre part, il avait dû s'engager de façon ferme envers

l'intéressé qui était sollicité par d'autres directeurs.

M. ROUSSEAU craint les réactions légitimes du personnel de base qui s'étonnera qu'en période de restrictions budgétaires on attribue de tels émoluments.

La Commission donne son accord à cet engagement mais regrette vivement que la position prise par le Directeur ne permette aucune discussion avec l'intéressé.

Chef d'orchestre opérette - M. TELLIER - 45.000

Les mêmes appointements étaient attribués la saison dernière au chef d'orchestre précédent et nul ne discute la valeur professionnelle de M. TELLIER.

La Commission donne son accord à cet engagement.

Régisseur général opéra -

M. DEROJA - 45.000

Avis favorable - M. DEROJA assurant en même temps avec M. CANEVARY la mise en scène du Sébastopol.

Régisseur général Sébastopol. - M. CANEVARY

M. CANEVARY tiendrait à la fois l'emploi de grand premier comique et de régisseur général du "Sébastienopol" aux appointements de 50.000 frs pour 15 représentations en qualité d'artiste et de 10.000 frs pour l'emploi de régisseur.

La Commission propose de lui attribuer 60.000 frs pour les deux emplois et pour un nombre illimité de cachets.

Régisseur adjoint Opéra - M. LUST.

L'intéressé assurait le même emploi la saison dernière aux appointements de 18.200 frs.

La Commission propose de le rémunérer sur la base de 20.000 frs par mois.

Régisseur adjoint - Sébastopol - M. DRAMY - 21.580 f

L'intéressé assurait le même emploi la saison dernière pour une rémunération identique.

Avis favorable.

Chef de chœurs - M. ROBILLARD - 23.075 f

Assurait cette fonction la saison dernière aux mêmes appointements.

Avis favorable.

Maître de ballet - M. ROSSET - 41.080 f

Le salaire proposé est identique à celui qui était alloué à son prédécesseur.

Avis favorable.

Chef école de chœurs - L'emploi n'est pas encore pourvu. M. GUENOT estime qu'il faut un pianiste pour assurer cette fonction condition que ne remplissait pas le titulaire de l'emploi la saison dernière.

Chef école de danse - Melle PACARY

Cumulait la saison dernière les fonctions de régisseur de ballet (14.565 F) et de chef de l'école de danse (9.615)

Avis favorable est donné pour les mêmes conditions.

Artistes de la troupe

Opéra - 1er baryton : M. DROUIN 50.000 Frs - Avis favorable

1ère basse : M. SCHELLIER 50.000 pour 10 représentations.  
Avis favorable sous réserve que l'intéressé sera mis à l'essai dans des rôles de premier plan.

Sébastopol - 1er baryton : M. Ramoin: 60.000 Frs pour 15 représentations - Avis favorable

2ème ténor : M. MOREL 42.000 Frs - Avis favorable.

Grand premier comique assurant les fonctions de régisseur général : 60.000 Frs.

Avis favorable, l'assuré étant rétribué pour un nombre illimité de cachets.

2èmes basses : M. TEXIER 30.000 Frs et CARTREAU : 28.000 Frs

Avis favorable

2ème ténor : M. ANDRIANI : 31.330

Avis favorable

Petits rôles - utilités : M. PRUVOST Fils

Doit être engagé au tarif syndical catégorie "débutants"

2ème chanteuse des premières : Melle RIEDINGER : 35.000 Frs  
Avis favorable

3ème chanteuse : Melle RANSON : 20.800  
Avis favorable

Desclauzas : Mme DUXY : 35.000  
Avis favorable.

La Commission pose pour principe que tous les contrats devront préciser que les artistes ne seront définitivement engagés qu'après une période d'essai de 1 mois à partir de l'ouverture de chaque théâtre au public.

Artistes en représentation

M. GUENOT a l'intention de faire appel aux artistes suivants qui seront payés à la représentation :

Opéra : M. SAINT COME, RILLAND, BONNEVAL, DENIS, HUC SANTANA, VERDIÈRE, FORTI, FRONVIL, JOBIN, PERNET, DEGUYL, CABANEL, etc..

Mmes L. LEFORT, JUYOL, VAILLANT, HOERNER, ANGELICI, COLLART, MADO  
ROBIN, S. DELM.

Sébastopol : Mmes Suzy DESCHAUX, ROBERTE Jan, RLSTYNE.

Il est entendu que le montant des cachets attribués ne pourra en aucun cas dépasser 25.000 francs.

Choristes, musiciens, danseuses. Conventions collectives.

Ces conventions sont établies en projet. M. GUENOT est chargé de recueillir l'accord des intéressés ainsi que la signature des délégués de chaque catégorie.

Petit personnel - contrôleurs de salle - ouvreuses - buralistes -  
habilleuses - Tapissier - aides électriciens - figurants.

Ce personnel est réengagé aux conditions identiques à celles de la saison précédente.

Personnel non réengagé

La Commission examine les cas suivants :

Mme LECILLE née DILLUIN - M. Guénot estime ne pouvoir engager dans une troupe lyrique une artiste de comédie qui ne sait pas chanter

M. VANSTEENKISTE - Deux régisseurs sont suffisants pour monter les spectacles d'opérette. Ces fonctions sont assurées par M. M. CLINEVARY et DRURY. Il y a donc suppression d'emploi.

M. DECROCCQ, choriste. Cet artiste n'a pas sollicité son réengagement.

Mme HOONE, choriste : M. le Maire examinera personnellement ce cas.

Mme GHYSELINCK, choriste. - Cette artiste n'a pas été réengagée dans le cadre des chœurs pour cause d'inaptitude physique mais pourra être employée au magasin des costumes.

M. VILLERS - Ce cas sera examiné à nouveau par M. GUENOT.

Contrats avec les fournisseurs

Gostumier - M. CRETEUR consent à ramener de 300.000 à 275.000 Frs par mois le montant de la location des costumes. Mais il exige que son matériel soit assuré par la Ville et qu'il soit dédommagé pour les pertes, vols, dégradations. De plus il ne pourra fournir de nouveaux costumes pour les ballets et créations envisagées.

Se basant sur les clauses du contrat ancien, la Commission prie M. GUENOT d'examiner à nouveau la question afin d'obtenir de M. Créteur des conditions plus favorables.

Perruques, accessoires, pianos, bottes, affiches, affichage, publicité éditeurs etc.

La Commission examinera au cours de sa prochaine séance les projets de contrats que M. GUENOT est chargé d'établir avec les différents fournisseurs.

Droits d'entrée - Abonnements.-

M. GUENOT propose une augmentation du prix des places de 25 % en moyenne pour le théâtre Sébastopol et de 26 % pour l'Opéra. La Commission estime qu'une telle augmentation aurait pour effet d'éloigner une certaine partie de la clientèle et détermine ainsi qu'il suit les droits d'entrée :

Théâtre Sébastopol

	: Tarif ancien :	: Tarif nouveau :
	-----	-----
Orchestre, loge et balcon de face	150	180
Balcon de côté 1ère série	130	150
Parquet	120	130
Balcon de côté 2ème série	80	90
Parterre	60	70
Seconde	50	60
Troisième	35	40

Opéra

Fauteuil d'orchestre, loge et balcon de face 1ère galerie, balcon de côté 1ère galerie	250	300
Fauteuil de parquet, loge de côté 1ère galerie, loge et balcon de face 2ème galerie	200	225
Stalle de baignoire et balcon de côté 2ème galerie	150	170
Fauteuil 1ère série 3ème galerie	100	125
Fauteuil 2ème série 3ème galerie	80	90
Fauteuil 4ème galerie	60	70
Stalle 4ème galerie	40	50

Les abonnements sont prévus au même tarif pour 20 représentations.

Locations de salle.-

En principe, la commission donne accord à M. GUENOT pour louer les salles au pourcentage sur la recette brute sans que la location puisse être inférieure à un chiffre déterminé suivant le caractère de la représentation donnée. M. GUENOT devra présenter ses propositions à la Commission avant d'accorder toute location.

Nombre de représentations.-

M. GUENOT envisage de donner 2 représentations d'opéra par semaine et 3 représentations d'opérette, ainsi que des représentations à Roubaix, Tourcoing, Lens, etc.. Après un échange de vues sur cette question, la Commission charge M. GUENOT d'établir un programme concret qui sera examiné au cours de la prochaine réunion.

Répertoire.-

Ci-après la liste des ouvrages qui seront représentés.

Opéra -

Reprises envisagées :

Carmen - Pêcheurs de Perles - Faust - Barbier de Séville -  
Traviata - Paillasse - Rigoletto - Butterfly - Tosca - Vie de  
Bohème - Louise - Lakmé - Le Roi d'Ys - (Jongleur ?) - Manon -  
Thaïs - Werther.

Reprises anciennes :

Aïda - Roméo et Juliette - Mireille (Ière version) - Contes  
d'Hoffmann - Orphée - Hérodiade - Don Quichotte - Walkyrie -  
Heure Espagnole - Boris Godounov.

Créations à Lille :

La Fille du Far-West de Puccini - Roxelane de Büsser.

Opérette -

Reprises de la saison 1947-1948 :

Beaucaire - Nina-Rosa - Paganini - Pas sur la Bouche -  
Sidonie Panache - Mascotte - Les Saltimbanques - La Fille du  
Tambour Major - Cocarde de Mimi-Pinson - Les Mousquetaires au  
Couvent - Pays du Sourire - La Veuve Joyeuse - Rêve de Valse -  
Comtesse Maritza - Les Cloches de Corneville.

Pièces n'ayant pas été jouées depuis plusieurs saisons :

Ciboulette - Véronique - Chanson d'Amour - Rip - Les 28 jours  
de Clairette - Valses de Vienne - La Chaste Suzanne - Bayadère -  
Térésina - La Divorcée - Cent Vierges - La Fille de Mme Angot.

Créations à Lille :

Un soir de réveillon - Toi c'est moi !  
Andalousie, avec Luis Mariano.

Ouverture le 5 Septembre 1948 avec Chanson d'Amour, puis  
successivement: Véronique - Passionnement - Ciboulette - La Fille  
de Mme Angot.

Ballets -

En dehors des chorégraphies écrites pour certains ouvrages  
seront dansés les ballets suivants :

Le Cid - Soir de Fête - Coppélia - Lac des Cygnes - Sylphides -  
Les Erynnies - Gisèle - Manounna - Chevalier à la Rose - Ballet  
Égyptien - Boléro de Ravel - Amour sorcier, etc..

Création :

Le lac bleu, musique de Robert Lanoy, Directeur du Conserva-  
toire (sur des airs folkloriques) - arrangement scénique de Rosset,  
maître de Ballet)

Ces propositions recueillent l'avis favorable de la Commis-  
sion.

Servitudes -

M. GUENOT demande 1°) que les servitudes soient personnelles  
2°) que leur nombre soit réduit.

Tenant compte que le nombre de servitudes est de beaucoup inférieur à celui des autres théâtres, la Commission estime ne pouvoir prendre ces demandes en considération.

Service médical -

M. GUENOT est chargé de s'entendre avec le représentant du Corps médical afin d'arrêter les mesures à prendre pour qu'un médecin de service soit présent à chaque représentation.

Services de surveillance -

- a) sapeurs-pompiers
- b) police.

La Commission prie M. GUENOT d'examiner la possibilité de réduire le montant de ces frais, tout en restant dans les limites exigées pour la sécurité des personnes et des biens.

Budget -

M. THIBAUT présente aux membres de la Commission le projet de budget pour la saison 1948-1949. Le déficit ressort à 49 millions; il peut être résorbé en partie si les spectateurs, malgré l'augmentation du prix des places, assistent plus nombreux et si l'Etat accentue son effort financier.

Des démarches auprès des ministères intéressés seront effectuées de concert avec les autres collectivités dont les théâtres fonctionnent dans le cadre de la décentralisation lyrique afin de faire aboutir de légitimes demandes de relèvement des subventions.

x

x            x

L'ordre du jour étant épuisé, M. ROMBAUT remercie les membres de la Commission et propose de fixer la prochaine réunion au mardi 7 Septembre à 18 H.15, ce qui est accepté.

La séance est levée à 23 H.15.

Le Président provisoire,

G. ROMBAUT.